

Paris, le 10 juillet 2023

Bilan semestriel du contrat de liquidité SCOR SE contracté avec la société EXANE BNP PARIBAS

Au titre du contrat de liquidité confié par la société SCOR SE à Exane BNP Paribas, en date de dénouement du 30 juin 2023, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 124 588 titres SCOR SE
- 14 358 323 €

Au cours du premier semestre 2023, il a été négocié un total de :

- A l'achat : 1 446 428 titres, pour un montant de 33 330 627 € (7 233 transactions).
- A la vente : 1 480 461 titres, pour un montant de 34 262 370 € (7 646 transactions).

Il est rappelé que :

1. lors du précédent bilan semestriel au 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 154 259 titres
 - 13 315 672 €
2. Au cours du 2nd semestre 2022, il a été négocié un total de :
 - A l'achat : 1 230 630 titres, pour un montant de 21 588 470 € (5 010 transactions)
 - A la vente : 1 264 459 titres, pour un montant de 22 340 153 € (5 787 transactions)
3. Au 1^{er} juillet 2021, date de la mise en œuvre de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 172 978 titres SCOR SE
 - 12 671 840 €
4. Au 31 Décembre 2018, date de la mise en œuvre de la décision AMF 2018-1 du 2 juillet 2018, les moyens suivants figuraient sur le compte de liquidité :
 - 120 728 titres SCOR SE
 - 13 790 289 €